



OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

5 OCTOBRE 1963

DISCOURS
DE M. LE RECTEUR DUBUISSON

RÉFLEXIONS SUR UN DIXIÈME ANNIVERSAIRE

RAPPORT
DE M. LE VICE-PRÉSIDENT CL. RENARD SUR
LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ PENDANT
L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1962-1963

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 5 OCTOBRE 1963

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

CABINET DU RECTEUR

Le Recteur de l'Université de Liège
a l'honneur de porter à votre connaissance que les cérémonies qui marquent traditionnellement l'ouverture solennelle de l'année académique n'auront pas lieu cette année.

Elles n'auront pas lieu non plus à l'Université de Gand.

Les autorités académiques des Universités de l'État à Gand et à Liège croient devoir marquer ainsi solennellement leur désaccord sur le plan d'expansion universitaire présenté au Sénat par le Gouvernement le 25 juin 1964.

Conscientes d'exprimer le sentiment général des milieux scientifiques du Pays, elles désirent attirer l'attention de l'opinion publique sur le caractère néfaste pour l'enseignement supérieur et pour la recherche scientifique des mesures envisagées.

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 5 OCTOBRE 1963



OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

5 OCTOBRE 1963

DISCOURS

DE M. LE RECTEUR DUBUISSON

RÉFLEXIONS SUR UN DIXIÈME ANNIVERSAIRE

RAPPORT

DE M. LE VICE-PRÉSIDENT CL. RENARD SUR
LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ PENDANT
L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1962-1963

ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Séance solennelle d'ouverture des cours

La séance solennelle de rentrée s'est déroulée le samedi 5 octobre 1963, devant une très nombreuse assistance.

Avant d'entrer dans la salle, les Autorités académiques se recueillent devant le Mémorial aux Morts des deux guerres et Monsieur le Recteur y dépose une gerbe de fleurs. La sonnerie « Aux Champs » retentit tandis que l'assistance, debout, s'associe à ce pieux hommage.

Au moment où le cortège rectoral pénètre dans l'hémicycle, l'Ensemble Bach de l'Orchestre de Liège, placé sous la direction du Maître F. Quinet, exécute deux extraits de « Water Music » de G. F. Hændel : a) Allegro maestoso, b) Allegro.

Monsieur le Recteur prend alors la parole et évoque la figure des disparus en ces termes :

EXCELLENCES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES,
MESSIEURS,

L'Université a eu la profonde douleur, cette année, de perdre un grand nombre de ses précieux collaborateurs.

Alfred GILLET,

Le 20 novembre 1962 meurt à Esneux, à l'âge de 70 ans, le Professeur émérite Alfred GILLET.

Ses études, commencées à l'Université de Liège, sont interrompues par la guerre de 1914. Démobilisé en 1919, il les reprend et est reçu, en 1920, docteur en sciences physico-chimiques.

D'abord assistant de chimie générale à l'Université Libre de Bruxelles, puis à l'École supérieure des Textiles à Verviers, il est chargé de la direction du Service de Protection contre les gaz de combat à l'Armée belge et devient Professeur extraordinaire à l'Université de Liège. En 1924, il est nommé chargé de cours de chimie industrielle à notre Alma Mater puis, un an plus tard, chargé de cours d'électrochimie. En 1930, il est promu à l'ordinariat.

Alfred GILLET ne cesse de développer et d'entretenir sa formation scientifique par des contacts prolongés avec les Maîtres de la science chimique et avec les grands laboratoires spécialisés dans l'étude du charbon, du pétrole et du bois.

Il dirige de nombreuses recherches en vue d'isoler les constituants du charbon par des techniques originales de pyrolyse et d'extraction. Il a l'occasion de présenter le fruit de ses expériences dans de nombreuses réunions savantes d'Europe, d'Amérique et même d'Asie.

Ses grands mérites scientifiques sont reconnus par de nombreux prix, notamment par le Prix WETTREMS de l'Académie royale de Belgique et par des élections dans des sociétés savantes dont la Société de chimie industrielle de Paris et l'Académie des Sciences de New York.

L'A. I. Lg. l'avait appelé parmi ses membres honoraires, ce dont il se montra toujours extrêmement fier.

Professeur dévoué, d'une grande courtoisie, d'un dynamisme exceptionnel, il laisse un vide important chez ses collègues et ses élèves.

Alfred GILLET était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

Léo WEEKERS.

Le 21 novembre 1962, la mort frappe brusquement le Professeur Léo WEEKERS âgé de 81 ans.

Léo WEEKERS fait ses études à Liège et y reçoit le grade de docteur en médecine, chirurgie et accouchements en 1906.

Après de fructueux voyages d'études dans des laboratoires et cliniques en Allemagne, à Londres et à Paris, il est nommé assistant en 1908. En 1911, ses travaux sur les conjonctivites phlycténulaires, dont il établit l'étiologie tuberculeuse, font l'objet d'une thèse de doctorat spécial en sciences ophtalmologiques. L'année suivante, il est nommé chargé de cours, succédant au Professeur NUEL dans l'enseignement de l'ophtalmologie théorique.

La guerre de 1914-1918 vient interrompre ses activités universitaires. Après avoir servi dans une unité combattante, il dirige le service d'ophtalmologie de l'Armée, ce qui lui permet de poursuivre ses observations cliniques à l'Ambulance de l'Océan.

La guerre terminée, Léo WEEKERS se voit confier le cours d'ophtalmologie clinique. Il est nommé professeur extraordinaire en 1919, professeur ordinaire en 1921. Il accédera à l'éméritat en 1949 après avoir donné le meilleur de lui-même à ses élèves et à ses malades, après avoir mis sur pied une clinique et une polyclinique ophtalmologiques dont l'organisation est un modèle et la réputation des plus enviabiles.

Ses travaux personnels, effectués en physiologiste consommé et en clinicien averti, ont porté sur d'innombrables problèmes, mais en particulier sur deux sujets majeurs : le décollement de la rétine et le glaucome. Les études consacrées au glaucome lui ont valu, en 1951, en partage avec notre Collègue, son fils Roger, le prix de l'Association Internationale de la Cécité.

Léo WEEKERS laisse le souvenir d'un Maître prestigieux et dévoué, d'un Collègue plein de courtoisie et d'affabilité, d'un savant éminent, d'un clinicien hors pair.

Il était membre honoraire de l'Académie Royale de Médecine de Belgique et Commandeur des Ordres de Léopold et de la Couronne.

Léon MICHEL.

Léon MICHEL, né en 1900, meurt à Bruxelles le 18 février 1963.

Il est ingénieur civil des mines A. I. Lg. (1924), ingénieur électricien A. I. M. (1926), licencié en sciences financières (1933), licencié en sciences consulaires (1933) et docteur en sciences commerciales (1936). Chargé de cours à notre Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques le 1^{er} octobre 1937, il y devient professeur le 1^{er} janvier 1954.

Avant de se consacrer tout entier à l'enseignement, Léon MICHEL occupa d'importantes fonctions administratives : Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement près l'Exposition internationale de Liège en 1930 ; Inspecteur, chef de la division commerciale du Service d'études au Ministère des Affaires économiques ; Directeur général des approvisionnements extérieurs au Ministère du Ravitaillement et des Importations, etc.

Ses publications comportent, outre plusieurs rapports sur l'activité d'institutions publiques, un ouvrage considérable sur *l'électricité en Belgique : organisation économique et financière* (Bruxelles, 1937), des études sur les divers aspects de l'économie belge, sur les approvisionnements extérieurs de la Belgique, sur la mission du reviseur d'entreprises, etc. Son livre sur les entreprises belges d'électricité est un modèle de méthode et de scrupule scientifiques.

Comme professeur, il tirait remarquablement parti de sa double formation et de sa vaste expérience du secteur public.

Ses dernières années furent assombries par une maladie très longue et très cruelle. Il supporta le sort avec le même

courage dont il avait donné, au cours de la guerre, des preuves éclatantes.

Chez tous ceux qui eurent la chance d'être son collègue, son collaborateur ou son élève, Léon MICHEL laisse la mémoire d'un savant rigoureux, d'un homme d'humeur égale, toujours prêt à se dévouer, et un exemple de fermeté morale.

Léon MICHEL était Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

Herman JANSSENS.

C'est le 27 juin dernier que meurt, à l'âge de 60 ans, Herman JANSSENS.

Docteur en philosophie et lettres (1925), licencié en histoire et littératures orientales (1926), il devient docteur trois ans plus tard.

Il poursuit ses études d'orientalisme à l'« Oriental Institute » de l'Université de Chicago. Plus particulièrement intéressé par la littérature syriaque, il se met à l'école d'un des Maîtres de cette discipline, le professeur SPRENGLING, et c'est sous sa direction qu'il publiera son premier ouvrage important dans le domaine du syriaque (« *Bar Hebraeus' Book of the Pupils of the Eye* »), ouvrage où il affirme ses qualités de philologue solide et précis.

A son retour à Liège, il devient assistant de notre Université et présente sa thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur.

En 1937, Herman JANSSENS est nommé chargé de cours d'hébreu, d'arabe et de turc à l'Institut supérieur d'histoire et de littératures orientales. Il y devient professeur en 1943.

Chercheur d'élite, comme l'attestent ses ouvrages, ses multiples articles ou comptes rendus critiques où se manifestaient toujours une pensée originale et une méthode rigoureuse, Herman JANSSENS est également un professeur hors pair. Ceux qui ont eu le privilège de suivre ses leçons

ont pu en apprécier la clarté, la précision et même l'humour qu'il aimait à y glisser.

Herman JANSSENS ne comptait parmi ses collègues que des amis ; on ne pouvait pas ne pas être séduit par sa vivacité d'esprit, sa délicatesse, sa modestie, sa serviabilité.

Il était Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

André de RASSENFOSSE.

Le 25 août dernier, l'Université apprenait le décès du professeur émérite André de RASSENFOSSE.

Né en 1886, André de RASSENFOSSE est proclamé docteur en sciences physico-chimiques en 1909.

D'abord assistant du professeur Walthère SPRING, puis chef de travaux, il se consacre aux cours pratiques de chimie générale destinés aux futurs ingénieurs.

En 1931, notre Université lui confie le cours de Produits commercéables et de Technologie industrielle à l'Ecole des Sciences commerciales et économiques annexée à la Faculté de Droit et, en 1932, une des chaires de chimie générale à la Faculté des Sciences. En 1935, il est promu à l'ordinariat.

Suivant l'exemple de son Maître Walthère SPRING, il donne à ses enseignements un caractère expérimental empreint à la fois de rigueur et d'élégance.

Le cours de Produits commercéables fait principalement l'objet de ses préoccupations ; évitant les écueils d'une matière qui serait aisément fastidieuse, il crée par un labeur de nombreuses années, une admirable collection d'échantillons des matériaux et des produits sur lesquels portent ses leçons.

Parallèlement à ses tâches d'enseignement, il poursuit des études sur la préparation et l'analyse des denrées alimentaires et la pollution atmosphérique ; les problèmes de la panification et de l'épuration des jus sucrés retiennent particulièrement son attention.

L'histoire de la chimie lui doit aussi diverses contributions.

Homme foncièrement bon, il était aimé de tous : de ses élèves tout d'abord, aux intérêts desquels il se dévouait sans se lasser, de ses collègues qui trouvaient toujours en lui soit le conseiller, soit l'ami serviable à la porte de qui ils ne frappaient jamais en vain ; de tous ceux qui l'approchaient et que charmaient son exquise urbanité, sa distinction et sa délicatesse.

Fils d'artiste, il voyait toutes les choses avec une âme et une sensibilité d'artiste. Aussi était-il dans la nature des choses qu'après son admission à l'éméritat, l'Université trouve en lui, pour son Cercle interfacultaire des Beaux-Arts, le Président rêvé qui, jusqu'à ses derniers jours, a communiqué à nos jeunes gens l'amour de la lumière, des couleurs et du beau dont il était épris.

André de RASSENFOSSE était Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

Emile DEMBOUR.

Emile DEMBOUR, professeur émérite, meurt à Liège le 14 septembre 1963, à l'âge de 74 ans.

C'est en notre Université qu'il accomplit de brillantes études de droit et de notariat ; elles viennent de s'achever quand survient la première guerre mondiale. Emile DEMBOUR est engagé et bientôt blessé.

Après les combats, il revient chez nous : nommé chargé de cours en notre Université en 1926, professeur extraordinaire en 1929, professeur ordinaire en 1933, il enseigne — en ordre principal à la Faculté de Droit — la rédaction d'actes notariés en langue française, les lois organiques du notariat, puis les principes généraux du droit, l'histoire parlementaire et législative de la Belgique. la législation scolaire comparée.

Les travaux personnels d'Emile DEMBOUR et ses publications débordent largement le cadre de ses enseignements :

il rédige un précis de sociétés anonymes, tandis que ses écrits sociaux, consacrés aux droits de la famille, scrutent inlassablement les aspects des problèmes de population, de suffrage familial, d'électorat féminin.

Outre ses cours et ses travaux, Emile DEMBOUR apporte aux institutions universitaires un dévouement constant et des contributions multiples : Président de l'Institut supérieur de Pédagogie, Doyen de la Faculté de Droit, Membre du Conseil d'Administration de l'Université, Délégué de l'Université au Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire : dans toutes ses charges, ses collègues et ses étudiants trouvent en lui serviabilité spontanée, appui et sagesse bienveillante.

Quand Emile DEMBOUR fut promu à l'éméritat en 1958, nous pûmes dire de lui, ici-même, pourquoi il était adoré de ses élèves et apprécié par tous ses collègues. A cinq ans de distance, et malgré la retraite où il vivait, rien ne s'est estompé de cet attachement ; au contraire, devant son tombeau, certains traits se précisent : la valeur de son intelligence, la sincérité de ses convictions, la logique de sa vie, sans aucune intransigeance, sa modestie cordiale, demeurent au-delà de ses leçons un exemple précieux pour ses disciples.

Emile DEMBOUR était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

Oscar GOSSELIN.

Le 18 septembre dernier meurt brutalement, à l'âge de 64 ans, le Docteur Oscar GOSSELIN, professeur à la Faculté de Médecine.

Il fait des études de médecine à Liège ; devient, en 1927, assistant à la Maternité. Pendant la guerre de 1940, il est chirurgien de l'Armée belge, puis endure la longue épreuve de la captivité.

Rendu à la vie civile, il conquiert, en 1944, le grade d'agrégé de l'enseignement supérieur, en présentant un

mémoire sur l'infection puerpérale. Il est chargé du cours de gynécologie et d'obstétrique en 1945, est professeur à titre honorifique en 1949, professeur ordinaire en 1953.

Il dirige la Maternité non seulement avec compétence et dévouement mais avec un sens humain remarquable, apportant au lit des malades le réconfort de son sourire et de son optimisme communicatif.

A côté de son activité clinique, il s'intéresse à de grandes questions de physiopathologie sexuelle, cancer, mycoses vaginales, immunologie du liquide amniotique.

Sa vitalité, son dynamisme, sa bienveillance parfois bourrue en font un professeur extrêmement apprécié. Il est pour tous, assistants et étudiants, un modèle de bon sens, de rigueur, de prudence.

Ses collaborateurs et ses collègues trouvent toujours en lui un accueil franc, spontané, cordial. Cette voix, passionnée parfois, toujours retentissante, qui s'est tue, laisse au cœur de la Faculté de Médecine un silence désolé.

Il était Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

L'Université de Liège a aussi à regretter le décès de M. Jacques LEFEBVRE, maître de conférences, survenu à l'âge de 46 ans, le 24 juillet dernier.

Il enseignait, dans le cadre du Certificat complémentaire d'études juridiques européennes, les problèmes de l'assistance aux pays en voie de développement. Il était connu comme un des meilleurs spécialistes belges pour les questions financières dans les pays en voie de développement.

C'est le 6 mars 1963, après une très longue et très pénible maladie, que s'est éteint à Liège, à l'âge de 53 ans, Jean GENARD, agrégé près notre Faculté des Sciences.

Jean GENARD apporte des contributions importantes dans les domaines de la spectroscopie moléculaire et de l'éclairage. Il est, pendant plusieurs années, professeur à l'Université de la Sarre où il crée un important laboratoire spectroscopique puis, professeur de physique à

l'Université Officielle du Congo à Elisabethville où il remplit en outre les fonctions de Vice-Recteur et de Doyen de la Faculté des Sciences.

Rentré en Belgique en 1960, Jean GENARD réintègre les cadres de notre Université ; mais une grave maladie réduit progressivement son activité scientifique et, finalement, le contraint à l'inactivité. Il supporta ses souffrances avec un courage admirable.

Le 18 juillet dernier, meurt à Liège Monsieur Achille PONCELET, âgé de 57 ans.

Il était assistant des cours et laboratoires d'Hydraulique générale.

L'Université de Liège a également eu à déplorer la perte de deux de ses élèves :

M^{lle} Colette HEUSQUIN, de la première candidature philologie classique

et

M. Claude MULLER, de la deuxième candidature ingénieur.

Aux familles de nos chers disparus, l'Université adresse sa très douloureuse sympathie.

Mesdames, Messieurs, je vous convie à vous recueillir debout, un instant, en souvenir de nos morts.

Les lumières s'éteignent et l'assemblée se recueille pendant que l'ensemble Bach de l'Orchestre de Liège interprète le Chant extrait des « Variations sur un thème de Frank Bridge » de B. Britten.

Monsieur le Recteur poursuit :

Au cours de l'année académique écoulée, deux de nos collègues ont été admis à l'éméritat :

MM. Arsène SOREIL
et Léonard Joseph PAUWEN.

Né le 5 février 1893, Arsène SOREIL est, en 1924, docteur en philologie romane. Il conquiert ensuite, à la Sorbonne, le certificat d'esthétique et le diplôme d'études supérieures ; enfin, en 1930, à l'Université de Liège, le titre de docteur spécial en philologie romane.

Professeur dans les Athénées de Bouillon, Tirlemont, Malmédy et Liège, il est autorisé à donner à notre Université, en 1937, un cours libre relatif à l'esthétique générale.

Il y est nommé chargé de cours en 1946, succède au Professeur FIERENS dans les chaires d'Esthétique et Philosophie de l'Art en 1948. Il devient professeur ordinaire en 1954, se voit confier le cours d'Interprétation à livre ouvert de textes français antérieurs à l'âge classique et, en 1957, le cours d'Histoire et de la Littérature belge de langue française et celui, facultatif, d'Explication approfondie d'auteurs belges de langue française. Enfin, en 1961, il est choisi pour assurer l'enseignement de l'Histoire de l'Art moderne.

Il est auteur d'ouvrages d'esthétique, de critique et d'histoire littéraire. L' « Introduction à l'histoire de l'esthétique française », « Essai littéraire sur le Vicomte de Bonald », « Entretiens sur l'art d'écrire », « Plaisir aux lettres », « Le génie de l'image », « Le génie de la peinture », « L'Inconnu du Pitti » figurent parmi les principaux de ses ouvrages.

Des publications littéraires lui ont valu plusieurs prix de l'Académie Royale de Littérature et le Prix de consécration pour la littérature française du Conseil de la Province de Liège.

Collègue charmant, à l'esprit raffiné, très apprécié de ses élèves, il dirige depuis 1956 le Club interfacultaire de littérature avec un rare succès. Il y suscite des vocations littéraires et poétiques grâce à l'ardeur et à l'enthousiasme qu'il apporte au cours des réunions, et j'ose espérer que son admission à l'éméritat ne ralentira pas cette activité si précieuse pour nos étudiants.

Je prie mon collègue Arsène SOREIL de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

Léonard Joseph PAUWEN.

Reçu docteur en sciences physiques et mathématiques de l'Université de Liège en 1920, Léonard Joseph PAUWEN est nommé assistant des cours d'astronomie à notre Université en 1921 et y est chargé des répétitions et travaux pratiques des cours d'astronomie, géodésie et probabilités. En 1923, il devient chef de travaux et est chargé des répétitions et travaux pratiques de topographie près la Faculté Technique, tout en conservant ses anciennes attributions. Il est nommé chargé de cours en 1927, professeur extraordinaire en 1932, professeur ordinaire en 1935.

Léonard Joseph PAUWEN consacre une grande partie de son activité scientifique à la topographie. Il organise la mise en valeur du service méridien de Cointe, une station géophysique souterraine pour l'enregistrement des marées terrestres installée à Canne, collabore aux travaux de la station magnétique Marcel Dehalu et dirige les opérations topographiques pour les tunnels sous l'Escaut à Anvers.

C'est lui qui dirige ou effectue une grande partie du levé du domaine universitaire du Sart Tilman.

Dans le domaine de la photogrammétrie, l'intérêt de Léonard Joseph PAUWEN se concentre surtout sur la cartographie des régions équatoriales et, particulièrement, du Congo.

Professeur remarquable, il apporte aux problèmes étudiants une attention particulière, se dépense sans compter comme Doyen de la Faculté des Sciences, poste qu'il occupe pendant toute la guerre, et se distingue surtout par le rôle éminent qu'il joue dans la défense des carrières universitaires.

L'Université lui doit une reconnaissance profonde pour le dévouement et le courage exceptionnels dont il a fait preuve lors des tragiques bombardements du Val-Benoît.

Mon collègue Léonard Joseph PAUWEN étant empêché

d'être aujourd'hui à cette cérémonie, il recevra à une autre occasion la médaille d'argent de l'Université de Liège.

Au nom de notre Maison, j'exprime le vœu que ces deux Collègues puissent encore, pendant de nombreuses années, contribuer au prestige de l'Université qu'ils ont servie avec infiniment de talent et de compétence.

Monsieur le Recteur cède ensuite la parole à Monsieur Claude RENARD, Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la lecture du rapport sur la situation de l'Université de Liège pendant l'année académique 1962-1963. Ce rapport est spécialement consacré aux sujets suivants : « Etat des projets du Sart Tilman — Le recrutement du personnel universitaire ».

Le nombre des élèves inscrits à notre Université s'est élevé, pendant l'année académique 1962-1963, à 5.064, soit une augmentation de 306 unités. Les facteurs fondamentaux, démographie d'une part, accès aux études supérieures de groupes sociaux de plus en plus étendus d'autre part, jouent chez nous, le même rôle que dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

Cette prévision est confirmée par l'examen, sur une longue période, de l'évolution de notre population ; si on met à part les variations accidentelles qui ont pu affecter telle ou telle année, le rythme de l'évolution accusé par la population, belge et étrangère, de l'Université de Liège, apparaît entièrement analogue à celui des autres établissements du pays.

Comme je l'ai souligné l'an dernier, l'Université de Liège est très attentive, puisqu'elle commence sa reconstruction totale au Sart Tilman, à la supputation du taux d'accroissement de la population estudiantine au cours des prochaines années. Son service de Programmation a fait, cette année, une enquête auprès de ceux des établissements d'enseignement secondaire d'où sortent la majorité de nos étudiants. Le dépouillement des renseignements, fournis avec beaucoup d'obligeance, a confirmé,

de façon très concrète, les conclusions déjà obtenues : on peut décidément compter, en 1970, sur une population de 8 à 10.000 étudiants. Ces étudiants de 1970 sont la source, pour notre Université, de grands problèmes ; les uns, matériels et immédiatement apparents, comme celui du financement de cette expansion ; les autres, moins visibles et plus subtils, comme celui de l'indispensable prévalence de la qualité sur la quantité.

Pendant, faisons place d'abord à l'exigence la plus contraignante, celle des bâtiments. L'Université a adopté ici une politique de sagesse. Les édifices futurs seront conçus, indépendamment de leur originalité architecturale, de manière à satisfaire aux seuls besoins raisonnablement probables au moment de leur mise en fonction, mais de manière aussi à pouvoir, sans rupture de leur unité, se développer harmonieusement pour faire face aux exigences ultérieures.

Les projets sont activement poussés. A la fin de cette année, la route intérieure du domaine sera achevée ; le tronçon de canalisation d'amenée des eaux d'Eupen qui doivent alimenter l'Université, a déjà été placé.

Au printemps de 1964, nous ouvrirons les chantiers des bâtiments de licence et de recherche en Physique et en Chimie, ceux de l'Institut d'Education Physique, de l'Institut de Botanique ; les premiers homes suivront dans le courant de la même année. Le grand magasin à livres, qui permettra de regrouper les collections de notre Bibliothèque, partiellement entassées dans des pavillons insalubres, des greniers et des caves, sera achevé pendant la présente année académique et mis en fonction dès avant la rentrée prochaine.

D'autre part, le domaine du Sart Tilman a pris son ampleur définitive par l'acquisition, au nom du Patrimoine universitaire, des terrains du Golf (60 hectares) et par l'achat, au nom de l'Etat, de la grande propriété de Colonster avec son château et ses fermes (137 hectares).

La possession du Golf — qui sera d'ailleurs maintenu

grâce à un bail de longue durée — protégera contre les lotissements cette partie, si belle, du Sart Tilman. Celle de la propriété de Colonster permettra la création d'un magnifique jardin botanique et facilitera l'installation éventuelle de l'École vétérinaire de Cureghem, dont l'intégration à l'Université, concurremment avec l'Institut agronomique de Gembloux, est sérieusement envisagée.

Parallèlement, la programmation a dépassé, cette année, le premier plan d'un milliard, avec les programmes de l'hôpital et de tous les services de la Faculté de Médecine, ceux des services de Géologie, de Géographie et de l'Administration générale.

Toutefois, l'Université n'émigrera au Sart Tilman que progressivement, et la longue période transitoire qui s'écoulera avant son installation totale, exige encore de nombreux aménagements aux bâtiments de la vallée. Il s'agit ici de travaux de rénovation, de redistribution et d'agrandissement. Je vous en épargnerai la liste impressionnante, mais fastidieuse. Les constructions proprement dites sont réduites au strict indispensable.

Enfin, le problème général de l'entretien des bâtiments, qui incombe maintenant à l'Université, a été revu sur de nouvelles bases. Je préciserai simplement qu'à la politique qui consistait à panser, vaille que vaille, les plaies les plus voyantes, faute de moyens techniques et financiers, nous substituons une planification à long terme et une prévision organisée pour la révision des toitures, des revêtements de sol et des peintures.

On peut donc être assuré que le flot d'étudiants des prochaines années trouvera, dans notre Université, des locaux suffisants, accueillants et fonctionnels. Mais une Université est tout autre chose qu'un ensemble de beaux bâtiments abritant beaucoup d'élèves. A l'effort créateur sur le plan matériel, doit être associé un élan égal d'imagination rénovatrice sur le plan humain et sur le plan intellectuel. Equipements, bâtiments et argent ne sont que des moyens au service des hommes. En fin de compte, un

homme de valeur dans un baraquement est plus précieux qu'un homme médiocre dans un palais. Ce sont, avant tout, les vocations qui doivent être cultivées et encouragées, de telle façon que si la carrière scientifique continue à exiger, chose nécessaire peut-être, une part de sacrifice, celle-ci ne soit pas exagérément pesante.

Il serait injuste de ne pas reconnaître l'action accomplie par le Gouvernement en faveur de la science et de l'enseignement supérieur ; mais nous sommes sans doute parvenus à ce moment décisif où tout peut être compromis si, à une certaine largesse à l'égard des équipements matériels, doit correspondre je ne sais quelle ladrerie à l'égard des hommes. Ce serait là inverser l'ordre des valeurs, et l'on doit espérer que le Gouvernement, contrairement aux bruits difficilement contrôlables mais inquiétants qui circulent, apportera d'urgence, et avec la largeur de vues qui s'impose, une solution au problème des traitements du personnel enseignant et scientifique. Sinon, comment continuer à s'étonner si le nombre des candidats à un poste d'assistant va partout s'amenuisant ; si les professeurs ne sont plus à même de porter leur choix sur les meilleurs éléments d'une promotion ; si le Conseil d'Administration est obligé désormais, à chacune de ses séances, d'enregistrer des démissions toujours plus nombreuses ; s'il arrive même que de jeunes savants chevronnés, presque sûrs de parvenir un jour à une chaire, n'hésitent pas à quitter l'Université pour des horizons plus séducteurs ? Il faut bien constater en effet deux choses : d'une part, les rémunérations, traditionnellement modestes en tout temps, n'ont fait que se dégrader si on les rapporte au coût de la vie, même en tenant compte des augmentations dues à l'évolution de l'index des prix ; d'autre part, les traitements universitaires ont progressé à un rythme moindre que ceux de la plupart des autres corps de l'Etat.

Or, on ne peut plus demander aux hommes de science, dont on répète à l'envi qu'ils forment l'une des forces capitales du pays dans la compétition internationale, d'être

exceptionnellement désintéressés ou ingénument austères. L'image romantique du savant, dégagé des soucis matériels et dédaigneux de toute contingence, isolé dans sa tour et nourri d'équations ou de grimoires, doit faire place à celle d'un homme tout inséré dans la texture sociale, en contact de plus en plus étroit et permanent avec les milieux les plus actifs du monde économique et politique. Ce savant, il regarde désormais autour de lui, il se meut au sein de groupes sans cesse plus larges et il est souvent homme d'action autant que de méditation. Il se refuse à laisser oublier qu'on exige de lui des qualifications qui n'ont d'égales en aucune profession par leur profondeur et par la rigueur des épreuves qui y conduisent, ni que ses longues années de probation sont toutes parsemées d'incertitudes et d'aléas. Il mesure sa fonction sociale comme l'une des plus effectives et des plus éminentes dans l'Etat moderne et est conscient de cette espèce de magistrature, de la compétence qu'il exerce dans un monde où les données scientifiques des problèmes prennent, en tout domaine, une part progressivement prépondérante. Il en demande seulement l'exacte reconnaissance, sans revendiquer d'autre privilège que la réparation des injustices subies dans le passé.

La situation du personnel scientifique appelle quelques considérations particulières ; si, contrairement à une légende tenace, le nombre des professeurs est demeuré extrêmement stable depuis 25 ans, le personnel scientifique, insuffisant en 1939 pour accomplir les tâches prévues par le législateur, a plus que quadruplé depuis cette date. Ce fait, autant que l'équité, exige l'organisation d'une carrière scientifique digne et attirante comme telle. Actuellement, il est devenu impossible que tous les hommes de valeur accèdent au professorat. La création des titres de chargé de cours et de professeur associé, dont je vous ai entretenu l'an dernier, apporte déjà une solution partielle à ce problème, mais tous ne peuvent pas espérer devenir chargés de cours associés. Il serait donc sage et équitable

que la carrière scientifique devienne une carrière en soi, assez honorée pour retenir les bons éléments à l'Université, sans entretenir chez eux des sentiments de dépression et d'aigreur. Deux principes essentiels doivent fonder la réforme : d'une part, l'établissement d'une carrière plane à partir du grade d'assistant, en tout cas à partir de la troisième année de ce grade, et d'autre part, la création d'échelons assurant une promotion normale et régulière, le tout agrémenté, bien entendu, d'un relèvement substantiel des barèmes, surtout aux grades supérieurs.

En même temps, il convient de reconnaître, parmi nos collaborateurs scientifiques, deux types de qualification et de carrière ; l'un, axé principalement sur les qualités de chercheur et les travaux scientifiques ; l'autre, principalement sur les qualités d'enseignant et les activités pédagogiques. Bien entendu, personne ne serait, à aucun moment, enfermé dans l'une de ces catégories et une telle réforme serait, en somme, plus psychologique qu'institutionnelle. Elle aurait, je crois, des effets très bénéfiques. Si on peut espérer, en effet, de l'élargissement de la base de notre corps scientifique, le développement d'une émulation qui mettra en vedette les meilleurs, on doit craindre, en revanche — pour autant que le mal ne soit pas d'ores et déjà actuel —, que cette émulation ne devienne d'assez mauvais aloi et n'incite les jeunes à publier, non parce qu'ils ont un message à exprimer, mais parce qu'ils ont à aligner des titres pour progresser dans leur carrière. Publier sans trêve ou périr ne peut pas devenir le lot de nos chercheurs universitaires. On mettrait aussi fin à cette injustice qui frappe ceux qui ont la charge de travaux pratiques et de laboratoires longs et absorbants, ou qui, par aptitude ou par goût, se consacrent entièrement au service des étudiants.

Particulièrement préoccupante est encore la situation du personnel auxiliaire dont le rôle, notamment dans les laboratoires, est considérable. La vocation de ces agents est de participer à la recherche scientifique et à l'enseigne-

ment du plus haut niveau. Leurs tâches, par conséquent, sont presque toujours originales, tant par leur complexité que par leur variété. Les examens d'avancement au grade de maître-préparateur-technicien et de préparateur-technicien ont révélé l'existence, à l'Université, de nombreux agents d'élite capables de réalisations inédites et raffinées, mais cette constatation reconfortante n'écarte pas nos craintes pour l'avenir.

Depuis six ans, l'Université de Liège a procédé à près de 500 recrutements. Les autorités académiques ont acquis de la sorte une expérience qui leur permet de constater que le recrutement aux emplois exigeant la connaissance préalable d'une technique connaît une double dégradation ; d'une part, le nombre absolu de *candidats* à ces emplois va diminuant ; d'autre part, le nombre de candidats de *bonne qualité* suit la même loi.

La seconde manifestation de ce phénomène apparaît actuellement quelles que soient les situations offertes : pour les emplois de caractère strictement administratif, ne requérant au départ aucune connaissance technique particulière, pour des emplois de manœuvre n'offrant aucun attrait, l'on continue d'enregistrer de nombreuses candidatures. Elles viennent en général d'éléments peu doués, « hard core » du marché de l'emploi. Pour les postes du cadre technique, les deux manifestations apparaissent ensemble.

Les autorités académiques se sont interrogées sur les causes de cette désaffection, songeant d'abord à celles qu'elles pourraient supprimer de leur propre autorité. On a développé la publicité faite autour des offres d'emplois, sans aucun résultat appréciable. D'un autre côté, il n'apparaît pas que les jurys, conscients des difficultés de recrutement, fassent montre d'une excessive sévérité.

Nous avons alors songé à consulter les dirigeants des établissements d'enseignement technique les plus importants de la région liégeoise. Ces témoins ont donné des réponses dont la convergence est significative.

Voici les causes de désaffection qui s'en dégagent :

1. L'insuffisance des traitements de *départ* consentis aux agents de l'Etat ;
2. L'insuffisance du *rythme de progression* de ces traitements en cours de carrière ;
3. Les faibles possibilités *d'avancement* (c'est-à-dire de mutation dans la carrière) ;
4. L'obligation d'être l'objet, au départ, d'un concours d'admission au stage et en cours de carrière, d'examens d'avancement à chaque échelon ; la vie de nos agents est ainsi constellée d'examens de plus en plus pénibles à subir au fur et à mesure que les récipiendaires avancent en âge ;
5. Le fait que les inconvénients qui viennent d'être énoncés sont de moins en moins compensés, dans l'esprit du public, par deux caractéristiques qui, naguère, étaient mises par l'opinion à l'actif des carrières d'Etat : la stabilité de l'emploi — le régime de pension avantageux.

La stabilité de l'emploi continue d'être plus appréciable dans le secteur public ; toutefois, *la différence n'est plus assez grande pour être, dans les circonstances actuelles, ressentie par des ouvriers d'aptitudes professionnelles normales comme un élément susceptible d'orienter un choix.*

D'ailleurs, le régime des pensions organisé par la Sécurité sociale progresse selon un processus irréversible, et les grandes usines du bassin ont constitué un système de pension complémentaire qui amoindrit considérablement la différence objective entre le régime des agents de l'Etat et celui des agents du secteur privé.

A ces causes de désaffection dégagées par les dirigeants de l'enseignement technique régional, il convient d'en ajouter une, d'importance primordiale : *quel que soit leur âge au moment où ils entrent dans le cadre de l'Etat, les agents reçoivent le traitement de départ dans le barème*

lié à leur grade. Cette disposition prive l'Université du concours d'hommes en pleine possession de leur métier et qui, l'âge aidant ainsi que le souvenir de périodes amères et la monotonie des travaux accomplis en usine, seraient naturellement tentés par des emplois dans nos laboratoires.

Ce qui précède permet de dégager une loi navrante, agissant à des degrés divers pour le recrutement de son personnel technique et scientifique : l'établissement de l'Etat qu'est l'Université de Liège se trouve en concurrence pure et simple et quasi désespérée avec l'entreprise privée. Ses chances de s'assurer le concours d'un personnel convenable sont directement liées à l'état de la conjoncture économique, *le recrutement n'ayant des chances d'être satisfaisant qu'en période de basse conjoncture.*

L'avenir est donc fort incertain si on considère que l'Université ne peut être vraiment la pépinière des élites que si son personnel à tous les échelons représente lui-même une élite.



Mesdames, Messieurs, je ne redoute point, après avoir développé devant vous quelques raisons d'anxiété, d'être accusé de pessimisme ; c'est que la lucidité est la pierre angulaire d'un optimisme constructif, et les obstacles sont déjà très prêts d'être vaincus quand ils ont été bien mesurés et leurs données correctement définies.

Nous ne nous lamentons pas ; nous sommes décidés à affronter tous les problèmes et pour ce faire, à nouer tous les dialogues souhaitables, mais je ne saurais trop répéter, à ceux qui tiennent en mains les responsabilités dernières, qu'il ne peut suffire de gorger les Universités d'argent et d'équipements mais qu'il faut, avant tout, chercher à assurer la qualité des hommes, dans le personnel enseignant, dans le personnel scientifique, dans le personnel technique et administratif. Pour cela, on ne doit pas hésiter à accroître, sous les contrôles généraux nécessaires, la liberté des institutions d'enseignement supérieur, en se dégageant

des routines, des préjugés et des mesquineries administratives où s'empêtrant tant de bonnes causes. Il y faut une grande volonté, mais aussi, beaucoup d'imagination.

Il me reste à vous faire part de la composition future de notre haut personnel. Un arrêté royal du 31 juillet 1963 nomme le professeur Georges DOSSIN aux fonctions de secrétaire du Conseil Académique. Monsieur DOSSIN succède à Monsieur BOUILLENNE, auquel j'adresse les remerciements de l'Université pour la manière particulièrement distinguée dont il a accompli ses fonctions. Chacun connaît la finesse d'esprit, l'aménité jamais en défaut, l'attachement profond à l'Université de Monsieur DOSSIN. Grâce lui soient rendues d'avoir accepté de distraire un peu de son temps des tâches scientifiques minutieuses qui ont assuré son renom à travers le monde.

Le prochain Conseil d'Administration sera privé de la contribution de Madame CONSTANT-DAVID, de Monsieur MACAR et de Monsieur CHÈVREMONT, qui quitteront leurs charges de délégués, respectivement de la Faculté de Droit, de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Médecine.

Madame CONSTANT-DAVID a assumé, au cours des deux dernières années, avec une compétence remarquable, la charge absorbante et délicate de secrétaire du Conseil d'Administration. Elle a rédigé des centaines de pages de procès-verbaux dans une langue d'une élégance raffinée, avec un souci d'ordre et d'objectivité auquel je rends hommage. Le Conseil regrettera, non seulement la qualité de ses interventions, mais aussi la grâce qu'elle apportait dans l'austérité de ses délibérations.

Monsieur MACAR, qui avait quitté le Conseil l'an dernier, y est rentré au cours de cette année pour achever le mandat de Monsieur GUÉBEN, déchargé, à sa demande, de ses fonctions. A nouveau, j'exprime à Monsieur MACAR la gratitude de l'Université pour cette marque réitérée de dévouement.

Monsieur GUÉBEN avait siégé pendant des années au sein du Conseil ; celui-ci a beaucoup bénéficié de cette sagesse sereine qui est l'un des traits les plus attachants de sa personnalité et qui lui valait l'estime et l'affection de tous.

Monsieur CHÈVREMONT a, lui aussi, apporté au Conseil le plus grand dévouement et des contributions très efficaces, dans un esprit qui savait unir la fermeté au souci de la conciliation.

L'Université sait infiniment gré à Madame CONSTANT-DAVID, à Monsieur GUÉBEN, à Monsieur MACAR et à Monsieur CHÈVREMONT, de leur concours à sa haute administration.

Leurs successeurs, respectivement aux Facultés de Droit, de Sciences et de Médecine, seront Messieurs les Professeurs DEMBOUR, UBAGHS et LECOMTE. Ces choix montrent que l'Université sait apprécier le mérite des jeunes et ne craint pas le souffle nouveau qu'ils peuvent apporter. En abordant cette seconde décennie de son régime d'autonomie, elle sait qu'elle peut compter sur leur totale collaboration, comme sur l'enthousiasme de tous ceux qui, en des postes et à des échelons divers, travaillent pour l'avenir et la grandeur de notre Maison.

Après la lecture du rapport de Monsieur le Vice-Président, l'Ensemble Bach de l'Orchestre de Liège joue l'Adagio de la « Symphonie n° 13 » de J. Haydn.

Monsieur le Recteur reprend :

L'Université a l'honneur de pouvoir décerner aujourd'hui à deux illustres représentants de la Science la plus haute de ses distinctions.

Sur propositions de la Faculté de Médecine et de la Faculté des Sciences appliquées, le Conseil académique, en sa séance du 16 mai 1963, a conféré le grade de docteur honoris causa au Baron Ludo VAN BOGAERT, Directeur à

l'Institut Bunge d'Anvers, et d'ingénieur honoris causa à M. W. OLSZAK, professeur à l'École Polytechnique de Varsovie.

Mes chers Collègues, le Conseil académique, en vous conférant cette haute distinction, a voulu marquer la grande estime qu'elle a pour vos travaux et sa reconnaissance pour les services que vous lui avez rendus.

Je donnerai successivement la parole au Professeur ORBAN pour la présentation du Baron VAN BOGAERT et à Monsieur le Pro-Recteur CAMPUS pour la présentation du Professeur OLSZAK.

La parole est à Monsieur le Professeur ORBAN, de la Faculté de Médecine.

Monsieur F. ORBAN monte à la tribune :

Le Docteur Ludo VAN BOGAERT est né à Anvers le 25 mai 1897.

Après quatre années de guerre dans l'Infanterie, il a étudié la médecine à l'Université de Bruxelles qui lui a conféré en 1925 le titre d'Agrégé libre. Assistant étranger à Paris, aux services des Professeurs Marcel LABBÉ et Pierre MARIE, le Docteur VAN BOGAERT est resté en contact avec le milieu hospitalier de la Salpêtrière et a maintenu pendant plusieurs années une collaboration avec le Docteur Ivan BERTRAND. Nommé en 1934 directeur des laboratoires de Pathologie nerveuse de l'Institut Bunge d'Anvers dont il dirige actuellement le département de Neurologie et de Neuropathologie, le Docteur Ludo VAN BOGAERT a enrichi la science de nombreuses découvertes relatives au système nerveux. Les recherches se situent principalement dans les domaines des maladies dégénératives et abiotrophiques du système nerveux central, des maladies inflammatoires de ce système et des maladies métaboliques d'origine génétique. On lui doit l'identification d'une série d'entités nosologiques nouvelles et de formes nouvelles de plusieurs troubles métaboliques héréditaires.

ditaires. Ses travaux sont consignés dans près de 700 articles monographiques ou rapports.

Le caractère fouillé de ses études, l'originalité qui se manifeste dans sa pensée comme dans sa méthode, l'élégance de ses exposés et du langage de ses écrits ont valu à Ludo VAN BOGAERT des honneurs nombreux. Il est membre titulaire de l'Académie Royale de Médecine de Belgique, membre correspondant étranger de l'Académie Nationale de Médecine de France et de nombreuses autres académies et sociétés savantes. Plusieurs universités lui ont déjà conféré le grade de docteur honoris causa : Utrecht, Montpellier, Fribourg en Brisgau, Genève, Besançon. Il a plu à Sa Majesté le Roi de lui conférer en mai 1962 le titre de baron.

La communauté des neurologues et des neuro-pathologistes l'a maintes fois honoré, en particulier en lui conférant, de 1957 à 1961, la Présidence de la Fédération Mondiale de Neurologie et, en 1962, la Présidence du Congrès des Psychiatres et Neurologues de langue française.

Au cours de l'année dernière, le Baron Ludo VAN BOGAERT a réservé aux membres de notre corps enseignant et de notre personnel scientifique, ainsi qu'à nos étudiants, en qualité de titulaire de la chaire Francqui, la primeur de nouvelles idées et de synthèses personnelles. En maintes autres circonstances, la Faculté de Médecine de Liège a contracté à son égard une dette de reconnaissance. Elle estime que les services qu'il lui a rendus justifient l'attribution, à notre Illustre Collègue, du grade de docteur honoris causa.

Monsieur le Recteur s'avance vers le Baron VAN BOGAERT et lui remet, en même temps que le diplôme et l'építoge, la médaille de l'Université.

Il donne ensuite la parole à Monsieur le Pro-Recteur F. CAMPUS, de la Faculté des Sciences appliquées, qui présente le Professeur W. OLSZAK :

Avant la première guerre mondiale, l'Université de Liège a formé et diplômé de nombreux ingénieurs polonais, alors qu'il n'y avait pas d'Etat polonais. Après la reconstitution de la Pologne indépendante, leur nombre a diminué, mais aussitôt après la dernière guerre, un nouveau groupe de Polonais démobilisés ont étudié à la Faculté des Sciences appliquées de Liège.

Au cours des récentes années, d'autres relations se sont établies entre l'Université de Liège et la Pologne, sous forme d'échanges nombreux de professeurs et de chercheurs ou de stagiaires.

Ces variations reflètent les événements historiques, le destin tragique et héroïque du dernier demi-siècle de la Pologne. Ce destin a été celui du Professeur Waclaw OLSZAK, né sous le régime autrichien d'une famille de patriotes polonais.

En proposant au Conseil Académique de lui conférer le titre honorifique d'Ingénieur, la Faculté des Sciences appliquées a voulu honorer en lui non seulement l'ingénieur éminent et le savant de réputation mondiale, l'homme et l'ami, mais aussi un digne représentant d'une nation à laquelle la Belgique et l'Université de Liège sont attachées par les analogies de l'histoire.

Savant, Waclaw OLSZAK l'est autant qu'on peut l'être. Ingénieur, docteur, ancien étudiant des Ecoles polytechniques de Vienne et de Varsovie et de la Sorbonne, professeur à l'Académie des Mines de Cracovie dès avant la guerre, puis de nouveau après, enfin professeur à l'Ecole polytechnique de Varsovie, il est membre de l'Académie polonaise des Sciences et directeur de l'Institut des problèmes fondamentaux de la technique des constructions à Varsovie.

Il est le chef de file de la très active Ecole polonaise moderne des sciences de la construction, attachée aux travaux théoriques fondamentaux basés sur les mathématiques appliquées, la mécanique appliquée et la connaissance physique des matériaux. Ses propres contributions,

publiées de 1925 à 1962, mais en majeure partie après la guerre, sont au nombre de près de 250. Leur énumération est impossible ici.

Il est un spécialiste mondial des théories et des applications les plus ardues de l'élasticité et de la plasticité ; on peut le considérer dans ces domaines comme le continuateur de l'illustre ingénieur et savant polonais HUBER. Outre les hautes distinctions honorifiques et scientifiques qui lui ont été décernées dans son pays, il est titulaire de la Médaille FERMAT de l'Académie des Sciences de Toulouse et docteur honoris causa de l'Université de cette ville.

Son œuvre était en puissance dans l'homme éprouvé qui passa une année en Belgique en 1945, en qualité de chercheur libre à l'Université de Bruxelles. Il vint, dans l'hiver de 1945-1946, faire à notre Faculté des Sciences appliquées encore entièrement détruite, plusieurs conférences sur certains sujets qu'il a développés dans la suite. Elles étaient d'une étonnante qualité scientifique de la part d'un homme que la tourmente abattue sur son pays avait éloigné pendant six ans de toute activité universitaire et qui venait de subir trois années de déportation dans un camp de travaux forcés.

Ayant repris souffle et vigueur au foyer du peuple belge, moins éprouvé que le sien, il retourna vers le champ indicible de ruines de la Pologne de 1946.

Il s'y consacra à la reconstruction matérielle tout en préparant la reconstruction sur le plan scientifique, à laquelle il a pris la part éminente que j'ai exposée. Il a hautement contribué à l'illustration scientifique de sa patrie ressuscitée et à exalter sa grandeur morale.

Grand ami de notre pays, en particulier de l'Université de Liège, le nouveau lien qu'elle noue avec lui est un gage du développement des relations et des échanges scientifiques fructueux qui existent déjà entre les Hautes Ecoles polonaises d'ingénieurs et notre Faculté des Sciences appliquées.

Monsieur le Recteur remet à M. OLSZAK le diplôme et l'épitoge, ainsi que la Médaille de l'Université.

La parole est alors donnée au Baron VAN BOGAERT qui désire remercier l'Université en son nom et en celui de Monsieur le Professeur OLSZAK.

MONSIEUR LE RECTEUR,

C'est une joie pour moi de vous dire au nom du Professeur OLSZAK de Varsovie à qui vous venez de remettre le diplôme d'ingénieur honoris causa et de moi-même à qui vous venez de décerner celui de docteur honoris causa tous nos remerciements pour ces honneurs. Nous savons qu'au-delà de nos personnages éphémères votre geste s'adresse à un art et à une marche géographique.

Le monde moderne vit dans la fièvre d'une manipulation « polytechnique » de la matière, du temps et de l'espace — dans le souci de l'économie d'un « potentiel nerveux humain » si constamment sollicité. C'est dans cet esprit que vous avez été conduits à souligner la portée de nos deux disciplines.

Mais il y a plus, croyons-nous. La terre polonaise a le douloureux privilège d'avoir été et d'être un lieu de jonction historique où les mondes slave et occidental se mesurent ou s'éprouvent. Nos régions wallonnes et flamandes vivent depuis des siècles dans le jeu d'un flot où s'affrontent les marées germaniques et latines.

Nos angoisses, nos alertes, nos défaites et nos victoires sont sœurs.

C'est pour cela probablement que l'Université de Liège, sentinelle vigoureuse du bastion mosan, a voulu faire signe, solennellement, à un Polonais et à un Belge flamand, attachés profondément, l'un et l'autre, à votre culture propre.

Nous pouvons vous assurer en retour que les hommes les plus sains et les plus vigilants de nos contrées respectives seront sensibles à ce sens de votre appel et qu'ils vous en disent, avec nous, leur très sincère gratitude.

Monsieur le Recteur donne alors lecture de son discours intitulé : « Réflexions sur un X^e anniversaire ».

Il y a dix ans, presque jour pour jour, deux lois d'une grande importance entraient en vigueur : celle du 28 avril 1953 qui accorde aux Universités de l'Etat une large autonomie dans leur gestion et leur administration, et celle du Fonds des constructions scolaires et universitaires de l'Etat qui octroie des crédits pour la construction et l'amélioration des bâtiments.

Il y a six ans était constituée la Commission Nationale des Sciences, présidée par le Roi Léopold. En 1959, elle adressa au Gouvernement 19 recommandations dont un certain nombre ont entraîné une amélioration considérable dans les divers secteurs de l'enseignement et de la recherche en Belgique.

Sans faire un bilan complet, je veux ici insister sur les progrès faits par notre Université en 10 ans grâce à la nouvelle législation, grâce aux luttes incessantes menées par le Conseil d'Administration, à la compréhension manifestée finalement par les Gouvernements successifs, dans les trois domaines fondamentaux qui sont : les crédits de fonctionnement, le personnel, les bâtiments.

Les crédits inscrits au budget de l'Etat en faveur de l'Université de Liège, indépendamment des sommes allouées à la rémunération du personnel, étaient en 1953 de 33 millions. En 1963, ces mêmes crédits atteignent 138 millions (1).

En 1953, le nombre des membres du personnel scientifique était de 280, celui du personnel administratif et technique, de 400. En 1963, ces chiffres ont pratiquement doublé.

Enfin, à la suite d'une initiative de l'Université de Liège, appuyée par la Commission Nationale des Sciences, le Gouvernement créait, en 1959, les postes de chargés de

(1) En outre, depuis une loi promulguée en 1960, les sommes non utilisées en fin d'exercice sont reportées à un compte pour ordre et restent, par conséquent, disponibles au cours de l'exercice suivant.

cours associés et de professeurs associés. Ces emplois sont actuellement au nombre de 50.

La situation est encore meilleure dans le domaine des bâtiments universitaires.

On sait qu'à l'exception des Instituts du Val-Benoît, construits entre 1932 et 1937, aucun bâtiment nouveau n'avait été mis à la disposition de l'Université depuis 1895, cependant que la population estudiantine doublait.

Faut-il vous le rappeler, en 1954 la situation semble désespérée. Sans doute, le Fonds des Constructions Scolaires met-il des crédits à notre disposition. Mais, dans le cadre global des travaux de l'Etat, le problème des bâtiments universitaires représente un secteur assez restreint ; malgré la bonne volonté des fonctionnaires des Travaux Publics, les perfectionnements sont lents et aléatoires, les difficultés restent énormes.

On imagine dès lors sans peine quel véritable tour de force ont dû réaliser quotidiennement les professeurs et leur personnel pour maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement et le niveau de la recherche scientifique, dans de si mauvaises conditions et avec des moyens aussi réduits.

Dès le départ de notre nouveau régime, tout est mis en œuvre pour que l'Université se substitue aux Travaux Publics en tant que maître de l'œuvre. C'est une rude bataille. La victoire, obtenue avec l'appui de la Commission Nationale des Sciences, est sanctionnée par une loi accordant aux Universités de l'Etat, non seulement la maîtrise de l'ouvrage, mais aussi, pour la construction et l'amélioration des bâtiments, des crédits notablement plus élevés que ceux du Fonds des constructions scolaires et universitaires de 1953.

Depuis 1954 jusqu'à ce jour, 710 millions ont été investis, dont 110 millions pour des achats immobiliers, 280 millions pour la construction de nouveaux bâtiments, 310 millions pour transformations diverses dans les locaux des cinq Facultés et des Ecoles et Instituts y annexés.

Le domaine du Sart Tilman a été acquis. L'Université y a aussitôt planté de vastes pépinières destinées à l'amélioration de la forêt, organisé des ateliers pour les architectes et les ingénieurs attachés aux études du nouveau campus ; une annexe de la bibliothèque centrale y est déjà construite et une partie des routes intérieures en voie d'achèvement. D'autre part, un programme de construction d'un milliard a été lancé, de telle sorte qu'en 1966-1967 seront édifiés et en fonction dans le domaine du Sart Tilman : l'Institut de Chimie, l'Institut de Physique, l'Institut de Botanique, l'Institut d'Education physique, des homes et restaurants d'étudiants.

Le Patrimoine de l'Université de Liège a connu également, au cours des dix dernières années, un épanouissement considérable. Ses dépenses annuelles, qui étaient à peine de 3 millions en 1953, atteignent aujourd'hui 28 millions. Il peut y faire face grâce, notamment, à la perception des droits d'inscription, antérieurement versés à l'Etat, et, depuis 1960, à une subvention annuelle de l'Etat, en faveur des étudiants, de 15 millions.

N'étant plus obligé de venir au secours des services universitaires pour couvrir une partie des crédits de fonctionnement — désormais assurés par l'Etat —, doté de nouvelles ressources, d'un statut indépendant et d'une organisation très souple, le Patrimoine de l'Université a pu poursuivre une politique d'avant-garde hautement efficace.

Il crée les mandats d'associé de l'Université, préfiguration des chargés de cours et professeurs associés institués plus tard par l'Etat ; construit notre premier home pour étudiants ⁽¹⁾ ; organise le Service d'Etudes Techniques et le Service de Programmation de notre Alma Mater, le Service des Achats et Approvisionnements, le Secrétariat Général des Etudiants et son secteur de consultations psychologiques ; étend le Service Social ; établit la Fondation de

(1) Le Home Gustave Ruhl, boulevard d'Avroy.

l'Université de Liège pour les recherches scientifiques en Afrique Centrale (FULREAC) ; assure à nos savants les subsides nécessaires à leurs déplacements à l'étranger ; collabore à l'extension du Centre National de Recherches métallurgiques ; fonde des bourses de spécialisation pour jeunes chercheurs ; met à la disposition des Ambassades étrangères des bourses post-graduées pour diplômés étrangers ; nomme des « collaborateurs de l'Université » choisis dans l'Industrie et la Magistrature et qui concourent aux enseignements pratiques et aux séminaires par l'apport du fruit de leur expérience personnelle.

Enfin, le Patrimoine acquiert, au Sart Tilman, 173 hectares de terrain qui, joints aux 390 hectares dont l'Etat est devenu propriétaire, forment un domaine qui nous assure pleinement l'avenir.

Tandis que s'améliorent les possibilités de travail de notre corps académique dans les locaux actuels, tous nos efforts tendent désormais à la construction, au Sart Tilman, de l'Université de demain. Dans un site remarquable, des bâtiments fonctionnels seront pourvus d'un matériel perfectionné. Nous pouvons créer là l'une des plus belles Universités d'Europe.

Voilà, Mesdames et Messieurs, un exposé rapide qui montre pourquoi ces dix années sont, dans la vie de notre Alma Mater, une étape fondamentale.

Mais elles ne constituent qu'une étape : nous avons comblé un retard, forgé le cadre de l'avenir. Une rénovation essentielle reste à entreprendre et c'est au niveau des études elles-mêmes qu'elle se situe.

Je vous l'ai déjà dit : tous, nous avons lutté opiniâtrement, désespérément parfois aux heures difficiles, pour maintenir et élever la valeur de notre enseignement traditionnel. Le progrès des sciences, l'évolution sociale et économique exigent davantage de nous : une vigilante adaptation aux besoins de notre époque, des réformes.

Des efforts ont été faits déjà dans ce sens : nouveaux laboratoires, nouveaux centres de recherches, nouveaux

enseignements, enseignements élargis, aménagement tout récent des études d'ingénieur, ouverture d'un Institut de Psychologie et des Sciences de l'Education, courageuse délibération de notre Faculté de Philosophie et Lettres, constituent autant de témoignages de prise de conscience de notre corps académique.

Si ces initiatives restent jusqu'ici fragmentaires, c'est que la loi de 1929 nous paralyse. C'est elle qui établit la distinction entre grades légaux, protégés par la loi en vue de l'accession à certaines professions, et grades scientifiques organisés par les Universités elles-mêmes et qui souffrent d'un certain discrédit parce qu'ils ne semblent pas aussi officiels que les autres. C'est elle qui détermine et réglemente les programmes des études. Et ses dispositions sont si archaïques, elle impose aux projets de modification une procédure si lente, si lourde, qu'elle finit par leur enlever leur efficacité.

Je vous ai expliqué naguère combien il était nécessaire et urgent de faire sauter ce carcan légal. Je suis heureux de vous dire aujourd'hui que le Gouvernement, sur la recommandation de l'Université de Liège d'abord, du Conseil National de la Politique Scientifique ensuite, a suivi nos suggestions : un projet de loi vient d'être déposé devant le Parlement ; il pose un premier jalon dans la voie que nous préconisons en introduisant dans le système en vigueur des éléments qui autoriseront des adaptations importantes.

Certes, le projet n'est pas parfait. Il ne résout pas l'équivoque fondamentale de la coexistence des grades légaux et scientifiques. Il est bien certain que les Universités devraient ne délivrer qu'un seul type de grade académique, le législateur se bornant à définir les niveaux de formation auxquels correspondent ces grades. Mais cette conception se heurte à de tels obstacles que nous avons nous-mêmes proposé au Gouvernement de ne pas l'envisager maintenant pour éviter de prolonger indéfiniment les débats. Il faudra donc encore, plus tard, obtenir un système légal

définitivement conforme aux exigences de l'essor universitaire. Entre-temps, nous veillerons à ce que, dans l'application de la loi modifiée, on tende plutôt à une libéralisation du programme des grades légaux qu'à une légalisation des grades scientifiques.

De plus, l'autonomie des programmes ne nous est pas encore concédée. Cette autonomie, en remettant au Conseil d'Administration des pouvoirs aujourd'hui détenus par le Roi, éviterait bien des retards inutiles, du papier gâché et les aléas d'une procédure désuète. Mais nous avons l'espoir que, sur ce point, notre Ministre de l'Education Nationale, qui a l'habitude des choses universitaires et a manifesté sa volonté de développer les Universités de l'Etat, comprendra les observations que nous nous sommes permis de lui faire. En accordant aux Universités de l'Etat ce surcroît d'autonomie, il compléterait heureusement la loi du 28 avril 1953 qui est à la base de notre renouveau de vitalité.

En dépit de ces deux faiblesses, le projet gouvernemental donnera aux Universités une possibilité très réelle d'entreprendre un vaste effort de rénovation des enseignements. Elles disposeront d'une procédure suffisamment maniable (si les hommes en place l'utilisent correctement) pour opérer à temps les aménagements qui s'imposent à la liste légale des grades académiques, pour réduire à l'essentiel les matières d'examens et pour construire, à partir de là, des programmes de cours entièrement conformes aux nécessités d'une *authentique formation universitaire*.

Ainsi, c'est en définitive à rechercher quelles sont ces *nécessités d'une authentique formation universitaire* que la loi, dont nous espérons le vote prochain, invite les Universités.

Mon devoir est, précisément aujourd'hui, d'alerter nos Facultés, chacun de leurs membres en particulier, et aussi chacun de ceux, assistants comme étudiants, qui sont intéressés à ces problèmes, de leur dire que le moment est venu

de reprendre courage car plus rien n'empêche les efforts qu'ils consentiront pour repenser l'enseignement supérieur d'aboutir effectivement.

On peut discuter longuement sur la composition d'un programme d'enseignement ou sur la valeur de telle ou telle méthode pédagogique. Ces discussions seront vaines si, au préalable, on ne s'est pas mis d'accord sur les objectifs de l'enseignement à ses différents stades.

Mon Collègue, le Professeur Fr. DUYCKAERTS, dans une remarquable étude parue au *Bulletin des Amis de l'Université*, a excellemment montré qu'en Belgique l'organisation de l'enseignement est fondamentalement viciée parce qu'elle ne respecte pas les étapes naturelles de l'évolution psychique en assignant à certains niveaux d'enseignement des objectifs de formation qui ne concordent pas avec le degré de développement psychologique des élèves.

Comment les choses se passent-elles, pour l'instant, en ce qui concerne l'enseignement supérieur ?

L'étudiant choisit sa carrière universitaire en fonction d'une vocation ou tout au moins d'une curiosité préférentielle. La candidature lui impose une multitude de matières, parfois sans relation directe avec son objectif, disperse son attention, use son intérêt. Nous le savons par des résultats d'enquêtes, les jeunes gens sont souvent déçus et désorientés de devoir passer tant de temps dans des domaines éloignés de celui qu'ils ont hâte d'explorer.

Peut-on dès lors s'étonner de leur peu d'enthousiasme, de leurs connaissances livresques, de leur manque regrettable de réflexion ?

La candidature remplirait mieux son rôle d'initiation si elle ne groupait qu'un petit nombre de disciplines vraiment fondamentales dont les programmes orientés vers un but commun s'imbriqueraient, formeraient un tout cohérent, amenant l'étudiant progressivement et par un travail en profondeur au cœur même des études dans lesquelles il s'est engagé.

Quant à nos licences, elles souffrent trop souvent d'une

surcharge de matières. Avant qu'ils ne terminent leurs études, on cherche à enseigner à nos étudiants tout ce que la science nous apporte chaque jour. Qu'une nouvelle discipline se développe à la suite de recherches récentes, les programmes de licence se trouvent augmentés d'un cours ou, au moins, d'un nouveau chapitre de cours. Chaque année aussi, nos exigences augmentent au sujet des mémoires car ils sont, pour la plupart des étudiants, l'unique occasion de montrer leur capacité au travail scientifique. A ces jeunes gens, dont la maturité commence à s'affirmer, qui deviennent sensibles à des idées générales qui les laissent indifférents en candidature, aptes à goûter la philosophie des sciences, le temps de la méditation fait cruellement défaut.

Je crois, pour ma part, que cette conception des études est fautive. L'évolution des sciences est bien trop rapide pour que nous ne sentions pas combien vain est de tenter d'assurer à nos jeunes diplômés un savoir encyclopédique et par ailleurs les diverses professions exigent des connaissances trop poussées dans des secteurs restreints pour que nous puissions espérer que les jeunes gens qui nous quittent emportent avec eux un bagage suffisant.

Mais ce que nous pouvons leur donner, c'est, à côté d'une formation de base, l'habitude de réfléchir, l'habitude de choisir, de hiérarchiser, de synthétiser leurs connaissances, de les utiliser, de les adapter à des cas originaux ; nous pouvons les inciter à l'initiative, au travail personnel ; nous pouvons les conduire à être capables de s'intégrer dans des milieux variés, de faire face à des tâches inconnues, de tirer en un mot le meilleur parti de leurs aptitudes pour devenir, peu à peu, à l'école de la vie, de véritables spécialistes.

Cependant, et nous ne nous faisons sur ce point aucune illusion, ils ne seront pas rompus au travail scientifique, le temps des licences est beaucoup trop bref pour un pareil entraînement. Or, le monde moderne a besoin d'hommes dont la préparation soit plus complète, plus approfondie

que celle des licenciés et qui, forts de techniques éprouvées, fassent en toute sincérité le long apprentissage du travail scientifique, en même temps qu'ils se mettent au courant des développements les plus récents du savoir.

Et ceci nous mène devant le problème, que je considère comme capital : l'absence actuelle d'un enseignement post gradué. Celui-ci s'ouvrirait non seulement aux quelques privilégiés qui se dirigent vers le doctorat, l'agrégation et la vie universitaire, mais à d'autres licenciés parmi les mieux doués qui arriveraient à la maîtrise dans une discipline déterminée et seraient à même de mettre au service de la Nation une compétence particulièrement précieuse.

Je pense que nous devons envisager d'urgence le troisième cycle d'études, entrer résolument dans la voie de l'organisation d'un plus grand nombre d'enseignements complémentaires couronnés par des certificats particuliers et voir comment nous pourrions consacrer par un grade supérieur la maîtrise acquise dans une discipline donnée.

Nos études comporteraient ainsi trois stades, la candidature et la licence veilleraient à une formation générale solide et prépareraient, pour la plupart des carrières courantes, des praticiens excellents ; le post-graduat serait un épanouissement à l'échelon vraiment scientifique. Son établissement entraînerait forcément une revision des règlements relatifs au doctorat et à l'agrégation.

Les étapes admises et leur signification précisée, l'adaptation des méthodes et des programmes pourra se poursuivre efficacement dans un cadre approprié.

Ce sont ces problèmes de réformes que je présente à mes Collègues en les priant avec insistance d'y penser dans un esprit constructif.

L'Université au Sart Tilman sera large, claire, riche de possibilités. Que vaudra-t-elle si notre conception des études est périmée ?

Je ne doute pas que le corps académique tout entier, à présent qu'il sait que ses efforts ne seront pas déçus, ne

s'attache à cette rénovation de l'enseignement avec une audace réfléchie prouvant ainsi son attachement à l'Université qu'il veut vivante, en marche, à la pointe du progrès.

ETUDIANTS,
ETUDIANTES,

L'Université n'a de signification que par vous.

Les réformes que l'on y préconise n'ont d'intérêt que si elles conduisent à votre enrichissement.

Nous avons la tranquille conscience de votre adhésion lorsque le Corps académique suggère des réformes aussi importantes que celles que je viens d'exprimer dans mon discours de rentrée.

Il n'en est pas moins vrai qu'en ce domaine, comme dans d'autres, il devient de plus en plus souhaitable qu'un dialogue continu s'installe entre les autorités académiques et vous.

Il y a quelques années, un questionnaire fut envoyé à chacun d'entre vous. L'analyse des réponses nous a conduits déjà à réaliser un certain nombre de réformes. D'autres que nous souhaitions autant que vous, n'ont pu être faites en raison de la rigidité des dispositions légales à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure.

Mais puisque bientôt le carcan de la loi sur la collation des grades académiques va s'assouplir, il nous faut ensemble aller de l'avant. Aussi, ai-je décidé de créer entre les Associations d'étudiants d'une part et le Corps académique d'autre part, une Commission de contact. Elle se réunira dès le début de cette année académique. Les problèmes qui nous préoccupent tous y seront étudiés : j'en attends les résultats les meilleurs.

EXCELLENCES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Université, je remercie les Représentants diplomatiques et consulaires, les Hautes Autorités judiciaires, militaires et civiles, Messieurs les Recteurs ou les Représentants des Etablissements de Haut Enseignement, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, et tous ceux qui ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

J'exprime ma gratitude au Maître Fernand QUINET, à l'ensemble Bach de Liège, au Professeur WELSCH, ordonnateur de cette cérémonie, et à ses adjoints pour leur très précieux concours.

Je déclare ouverte l'année académique 1963-1964.

Vive le Roi !

L'hymne national, exécuté par l'orchestre, clôture la cérémonie.

Avant de quitter l'Université, les nombreux invités se rendent à la réception offerte par Monsieur le Recteur à la salle des professeurs.